

40	08/07/2005	426.484.848	27	EUR
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.
			05448.3468	C 1.

C O M P T E S A N N U E L S E N M I L L I E R S D ' E U R O S

DENOMINATION : MAXIMA

Forme juridique : Société anonyme
 Adresse : rue du Bois-Seigneur-Isaac N° : 40 Bte :
 Code postal : 1421 Commune : Ophain
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: NIVELLES
 Adresse Internet*: www.exell.com

Numéro d'entreprise : 426.484.848

DATE : 07/01/2003 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 15/06/2005
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2004 au 31/12/2004
 Exercice précédent du 01/01/2003 au 31/12/2003

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- Baert	Robert	Administrateur délégué
Saint-Denys	88	
5330 Assesse	BELGIQUE	
Date de début de mandat : 01/10/2001		
- Delhaize	Pierre	Président du Conseil d'Administration
Clos de la Fontaine	7	
1380 Lasne	BELGIQUE	
- Deloitte & Touche Réviseurs d'Entreprises (IRE 025) SC SFD SCRL		
N° entr. : 240	Commissaire	
Av. Louise	BELGIQUE	
1050 Ixelles		
Date de début de mandat : 29/05/2002	Date de fin de mandat : 25/05/2005	
représentée par :		
- Kroes	Daniel IRE 1280	

Rapport de gestion : voir page 27
 Rapport des commissaires : voir page 29

Nombre total de pages déposées : 27
 Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 10, 11, 19

Les présents comptes annuels ont été déposés par voie informatique conformément à l'article 177 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés et satisfont dès lors aux contrôles prévus.
 * Mention facultative.

! N° ! 426.484.848 !		05448.3470 ! C 2. !	
	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. BILAN APRES REPARTITION			
A C T I F			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	1.701	1.812
I. Frais d'établissement (annexe I)	20	207	184
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21	494	555
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	919	1.019
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	490	424
C. Mobilier et matériel			
roulant	24	98	171
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26	331	413
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		11
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	81	54
A. Entreprises liées	280/1		
1. Participations	280		
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	81	54
1. Actions et parts	284		
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	81	54
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	10.362	11.510
V. Créances à plus d'un an	29		200
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		200
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	7.630	7.324
A. Stocks	30/36	7.630	7.324
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34	7.630	7.324
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	1.614	2.929
A. Créances commerciales	40	1.368	2.495
B. Autres créances	41	246	434
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	522	666
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	596	391
T O T A L D E L' A C T I F	20/58	12.063	13.322

! N° ! 426.484.848 !		05448.3471 ! C 3. !	
	Codes	Exercice	Exercice précédent
P A S S I F			
CAPITAUX PROPRES			
	10/15	1.518	1.841
I. Capital (ann. VIII)	10	4.097	3.847
A. Capital souscrit	100	4.347	4.347
B. Capital non appelé (-)	101	(250)	(500)
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	459	459
A. Réserve légale	130	87	87
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133	372	372
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (-)	141	(3.038)	(2.465)
VI. Subsidés en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES			
	16	7	7
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	7	7
1. Pensions et obligations similaires	160		
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	7	7
B. Impôts différés	168		
DETTES			
	17/49	10.538	11.474
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	836	635
A. Dettes financières	170/4	836	635
1. Emprunts subordonnés	170		325
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		
4. Etablissements de crédit	173	26	
5. Autres emprunts	174	810	310
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	9.696	10.811
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	12	48
B. Dettes financières	43		262
1. Etablissements de crédit	430/8		262
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	8.365	8.619
1. Fournisseurs	440/4	8.365	8.619
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46	26	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1.292	1.882
1. Impôts	450/3	493	964
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	799	918
F. Autres dettes	47/48	1	
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	6	28
T O T A L D U P A S S I F			
	10/49	12.063	13.322

! N°	! 426.484.848 !	05448.3472	! C 4.	!
	Codes	Exercice	Exercice précédent	
2. COMPTE DE RESULTATS				
(sous la forme de liste)				
I. Ventes et prestations	70/74	50.643	51.632	
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70	50.176	51.129	
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71			
C. Production immobilisée	72			
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	467	503	
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	(51.428)	(52.179)	
A. Approvisionnements et marchandises	60	39.603	39.897	
1. Achats	600/8	39.772	39.726	
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	(169)	171	
B. Services et biens divers	61	5.722	5.749	
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	5.480	5.785	
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	757	714	
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	631/4	(163)	71	
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7			
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	198	209	
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	(169)	(246)	
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64			
Perte d'exploitation (-)	64/70	(785)	(547)	
IV. Produits financiers	75	160	184	
A. Produits des immobilisations financières	750			
B. Produits des actifs circulants	751			
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	160	184	
V. Charges financières (-)	65	(208)	(195)	
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	120	107	
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -)	651			
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	88	88	
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65			
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(833)	(558)	

! N° ! 426.484.848 !		05448.3473 ! C 5. !	
	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS			
(sous la forme de liste) (suite)			
VI. Bénéfice courant			
avant impôts (+)	70/65		
Perte courante			
avant impôts (-)	65/70	(833)	(558)
VII. Produits exceptionnels	76	325	
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763		
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A) . . .	764/9	325	
VIII. Charges exceptionnelles (-)	66	(65)	(26)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -) . . .	662		(11)
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663		
E. Autres charges exceptionnelles (Ann. XIV, B)	664/8	65	37
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	669	()	()
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66		
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	(573)	(584)
IX bis. A. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
B. Transfert aux impôts différés (-)	680	()	()
X. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77		
A. Impôts (ann. XV) (-)	670/3	()	()
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
XI. Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		
Perte de l'exercice (-)	67/70	(573)	(584)
XII. Prélèvements sur les réserves immobilisées (+)	789		
Transfert aux réserves immobilisées (-)	689	()	()
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68		
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(573)	(584)

! N°	! 426.484.848 !	05448.3474	! C 6.	!
	Codes	Exercice	Exercice précédent	
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS				
A. Bénéfice à affecter	70/69			
Perte à affecter (-)	69/70	(3.038)	(2.465)	
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68			
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(573)	(584)	
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790			
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	(2.465)	(1.881)	
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2			
1. sur le capital et les primes d'émission	791			
2. sur les réserves	792			
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	()	()	
1. au capital et aux primes d'émission	691			
2. à la réserve légale	6920			
3. aux autres réserves	6921			
D. Résultat à reporter				
1. Bénéfice à reporter (-)	693	()	()	
2. Perte à reporter	793	3.038	2.465	
E. Intervention d'associés dans la perte	794			
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	()	()	
1. Rémunération du capital	694			
2. Administrateurs ou gérants	695			
3. Autres allocataires	696			

3. ANNEXE

	Codes	Montants
I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	184
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	169
. Amortissements (-)	8003	(146)
. Autres (+)(-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	207
Dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission		
d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	
- Frais de restructuration	204	207

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)

	Codes	1. Frais de recherche et de développement	2. Concessions, brevets, licences, etc.
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801		1.135
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		85
. Cessions et désaffectations (-)	803	()	()
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	804		11
Au terme de l'exercice	805		1.231
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	806		879
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807		97
. Repris car excédentaires (-)	808	()	()
. Acquis de tiers	809		
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	810	()	()
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	811		
Au terme de l'exercice	812		976
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (c)	813		255

	Codes	3. Goodwill	4. Acomptes versés
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801	537	
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		
. Cessions et désaffectations (-)	803	()	()
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	804		
Au terme de l'exercice	805	537	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	806	238	
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807	60	
. Repris car excédentaires (-)	808	()	()
. Acquis de tiers	809		
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	810	()	()
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	811		
Au terme de l'exercice	812	298	
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (c)	813	239	

! N°	! 426.484.848 !			05448.3476	! C 8.	!
III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
(rubriques 22 à 27 de l'actif)						
	Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines et outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)		
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	815		4.496	1.921		
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816		329	37		
. Cessions et désaffectations (-)	817	(	)	(		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818					
Au terme de l'exercice	819		4.825	1.958		
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent	820					
Mutations de l'exercice :						
. Actées	821					
. Acquis de tiers	822					
. Annulées (-)	823	(	)	(		
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824					
Au terme de l'exercice	825					
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	826		4.073	1.750		
Mutations de l'exercice :						
. Actés	827		262	110		
. Repris car excédentaires (-)	828	(	)	(		
. Acquis de tiers	829					
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	(	)	(		
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831					
Au terme de l'exercice	832		4.335	1.860		
d) VALEUR COMPTABLE NETTE						
AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)	833		490	98		
	Codes	4. Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)		
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	815	1.354	738	11		
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816					
. Cessions et désaffectations (-)	817	(	)	(		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			11		
Au terme de l'exercice	819	1.354	738			
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent	820					
Mutations de l'exercice :						
. Actées	821					
. Acquis de tiers	822					
. Annulées (-)	823	(	)	(		
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824					
Au terme de l'exercice	825					
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	826	1.354	325			
Mutations de l'exercice :						
. Actés	827		82			
. Repris car excédentaires (-)	828	(	)	(		
. Acquis de tiers	829					
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	(	)	(		
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831					
Au terme de l'exercice	832	1.354	407			
d) VALEUR COMPTABLE NETTE						
AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)	833		331			
Dont :						
. Terrains et constructions	250					
. Installations, machines et outillage	251					
. Mobilier et matériel roulant	252					

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	1. Entreprises liées	2. Entreprises avec un lien de participation	3. Autres entreprises
		(rubrique 280)	(rubrique 282)	(rubrique 284)
1. PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835			
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836			
. Cessions et retraits(-).	837	()	()	()
. Transferts d'une rubrique à une autre(+)(-).	838			
Au terme de l'exercice	839			
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841			
. Acquis de tiers	842			
. Annulées(-).	843	()	()	()
. Transférées d'une rubrique à une autre(+)(-).	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	846			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847			
. Reprises car excédentaires(-).	848	()	()	()
. Acquis de tiers	849			
. Annulées à la suite de cessions et retraits(-).	850	()	()	()
. Transférées d'une rubrique à une autre(+)(-).	851			
Au terme de l'exercice	852			
d) MONTANTS NON APPELES				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice(+)(-).	854			
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE(a) + (b) - (c) - (d)	856			
2. CREANCES		(rubrique 281)	(rubrique 283)	(rubrique 285/8)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857			54
Mutations de l'exercice :				
. Additions	858			32
. Remboursements(-).	859	()	()	5)
. Réductions de valeur actées(-).	860	()	()	()
. Réductions de valeur reprises	861			
. Différences de change(+)(-).	862			
. Autres(+)(-).	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864			81
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS ET PARTS	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé . . .	8681		
Montant non appelé (-)	8682	()	()
TITRES A REVENU FIXE	52		
dont émis par des établissements de crédit	8684		
COMPTES A TERME DETENUS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686		
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
AUTRES PLACEMENTS DE TRESORERIE NON REPRIS CI-AVANT .	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	
Charges à reporter	112
Produits livrés en 2005 facturés en 2004	479
Loyer à imputer	4
Divers	

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	4.347	xxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	4.347	xxxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
2.1. Catégories d'actions			
actions sans désignation valeur nominale		4.347	13.500
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxx	5.000
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxxx	8.500

X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE	DETTES			
	Codes	1. échéant dans l'année	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3. ayant plus de 5 ans à courir
		(rubrique 42)	(rubrique 17)	
DETTES FINANCIERES	880	12	836	
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883			
4. Etablissements de crédit	884	12	26	
5. Autres emprunts	885		810	
DETTES COMMERCIALES	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	889			
AUTRES DETTES	890			
TOTAL	891	12	836	

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		
5. Autres emprunts	897		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	Codes	Exercice
1. IMPOTS (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales ECHUES	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	493
c) Dettes fiscales estimées	450	
2. REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes ECHUES envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	799

XIII. RESULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
. subsides en capital	9125		
. subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers, s'ils sont importants.			
escomptes		160	183
divers			
B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT	6501		
C. INTERETS PORTES A L'ACTIF	6503		
D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises (-)	6511	()	()
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653	6	5
PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER			
. Constituées	6560		
. Utilisées et reprises (-)	6561	()	()
Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes.			
frais banque		35	16
intérêts débiteurs banque		45	57
différences paiements		2	4
divers		1	

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants.		
Abandon créance emprunt subordonné		325
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes.		
Vol shop Boomsesteenweg		13
Régularisation escomptes 2003		52

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT

A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice		
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9134	
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9135	
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif).	9136	()
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9137	
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9138	
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés	9139	
(portés à la rubrique 161 du passif)	9140	

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

dépenses non admises

Exercice
210

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

	Codes	Exercice
1. Latences actives	9141	4.523
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	4.523
2. Latences passives	9144	

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :
1. à l'entreprise (déductibles)
2. par l'entreprise

B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :
1. précompte professionnel
2. précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	11.824	12.153
9146	14.541	15.230
9147	979	1.008
9148	5	

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS
Dont :

. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

GARANTIES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES	Codes	Exercice	
		POUR SÛRETE DE DETTES ET ENGAGEMENTS	
		1. DE L'ENTREPRISE	2. DE TIERS
Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
Sûretés constituées			
sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHE A TERME :		
. Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
. Marchandises vendues (à livrer)	9214	
. Devises achetées (à recevoir).	9215	
. Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		
Garanties bancaires CBC Banque	32 517.25	Eur
Fortis Banque	36 242.03	Eur
31 400.00		Eur
		KBC Bank

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	1. ENTREPRISES LIEES		2. ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925				
Participations	926				
Créances :					
subordonnées	927				
autres	928				
2. CREANCES	929	327	951		
A plus d'un an	930		200		
A un an au plus	931	327	751		
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
Actions	933				
Créances	934				
4. DETTES	935	817	653		
A plus d'un an	936	810	635		
A un an au plus	937	7	18		

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	37	23
Autres charges financières	9471		
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

- . L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés.
- . L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation.
- . Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés :

. Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

B. INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation * :

- Parde1 SA

Clos de la Fontaine
1380 Lasne

N° entr. :
7

BELGIQUE

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 311.00

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs.	100	139,6	26,1	154 (ETP)	159,4 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	217.556	24.935	242.491 (T)	252.637 (T)
Frais de personnel	102	5.105	375	5.480 (T)	5.785 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire .	103	XXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	148 (T)	172 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
2. A la date de clôture de l'exercice				
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	140	30	156,5
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	134	25	148,5
Contrat à durée déterminée	111	6	5	8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120	124	30	140,5
Femmes	121	16		16
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	3		3
Employés	134	137	30	153,5
Ouvriers	132			
Autres	133			

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Personnel interiminaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,1	
Nombre effectif d'heures prestées	151	192	
Frais pour l'entreprise	152	6	

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A. ENTREES				
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	58	22	69,1
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	31	17	40,1
Contrat à durée déterminée	211	27	5	29
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	220	3	2	4
secondaire	221	34	17	42,6
supérieur non universitaire	222	14	3	15,5
universitaire	223	1		1
Femmes : primaire	230			
secondaire	231	6		6
supérieur non universitaire	232			
universitaire	233			
B. SORTIES				
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	63	18	71,6
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	35	14	42,1
Contrat à durée déterminée	311	28	4	29,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	320	4		4
secondaire	321	37	14	43,5
supérieur non universitaire	322	14	3	15,5
universitaire	323	2	1	2,6
Femmes : primaire	330			
secondaire	331	6		6
supérieur non universitaire	332			
universitaire	333			
d. Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Prépension	341			
Licenciement	342	11	4	12,6
Autre motif	343	52	14	59
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants . . .	350			

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés		3.	Montant de l'avantage financier
		1. Nombre	2. Equivalents temps plein		
1. Mesures comportant un avantage financier (*)					
1.1. Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)	414	7	4,9		16
1.2. Prépension conventionnelle à mi-temps.	411				
1.3. Interruption complète de la carrière professionnelle	412				
1.4. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel) . .	413				
1.5. Maribel social	415				
1.6. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	416	199	182,9		293
1.7. Programmes de transition professionnelle . .	417				
1.8. Emplois services	418				
1.9. Convention emploi-formation	503				
1.10. Contrat d'apprentissage	504				
1.11. Convention de premier emploi	419	18	14,1		19
2. Autres mesures					
2.1. Stage des jeunes	502				
2.2. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505				
2.3. Prépension conventionnelle	506				
2.4. Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	507	130	112,4		

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

. total pour l'exercice	550	206	188,3
. total pour l'exercice précédent	560	236	219,3

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
1. Nombre de travailleurs concernés.	5801	1	5811	1
2. Nombre d'heures de formation suivies	5802	96	5812	8
3. Coût pour l'entreprise	5803	2	5813	1

V. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT DISPENSEES EN VERTU DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2001 VISANT A AMELIORER LE TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS

Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat	Codes	Hommes	Codes	Femmes
1. Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités . . .	5804		5814	
2. Nombre d'heures consacrées à ces activités	5805		5815	
3. Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités	5806		5816	

(*) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

VIII.G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations
reçues par l'entreprise
(Suite de la page 13)
Pardel SA 88.49 % Sogedel 11.51 %

I N F O R M A T I O N S C O M P L E M E N T A I R E S

Règles d'évaluation

LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

les goodwill enregistrés sur les magasins de Zaventem, Boomsesteenweg et le pas de porte de Woluwé sur la durée des baux commerciaux, soit une durée de 9 ans.

Les immobilisations incorporelles faites avant 2000 : linéaire 4 ans

Les frais de renouvellement des baux commerciaux et/ou conclusion sont amortis sur la durée linéaire de 9 ans.

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les frais d'aménagements du nouveau siège d'exploitation sont amortis sur une durée linéaire de 9 ans.

Les acquisitions postérieurs à 2000 sur le mobilier et le matériel de bureau sur une durée linéaire de 5 ans.

Les immobilisations corporelles faites avant 2000 : dégressif 40 % , 40%, 20%.

Les Frais de restructuration : prorata temporis linéaire 25% , 50% , 25%

Les frais d'installations des nouveaux magasins à partir du 01/01/2004 sont amortis sur une durée linéaire de 9 ans

LES STOCKS

Une réduction de valeur de 25 % sera enregistrée sur les produits appartenant aux familles suivantes, pour autant que ces produits soient entrés en stock, pour la dernière fois depuis plus de

CPU : 6 mois

PRT : 12 mois

IMG : 6 mois

DSP : 15 mois

SCN : 12 mois

OFF : 24 mois

COM : 6 mois

SND : 6 mois

Une réduction de valeur de 50 % sera enregistrée sur les produits appartenant aux familles suivantes, pour autant que ces produits soient entrés en stock, pour la dernière fois depuis plus de :

CPU : 12 mois

PRT : 20 mois

IMG : 12 mois

DSP : 21 mois

SCN : 20 mois

OFF : 36 mois

COM : 12 mois

SND : 12 mois

Les créances à un an au plus : la règle d'évaluation est au cas par cas.

Les règles d'évaluation ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent : depuis le 1er janvier 2004 les frais d'installations des nouveaux magasins se font sur la durée du bail .

Cette adaptation influence positivement le résultat avants impôts d 10 753.96 Euros.

Au cours de l'exercice des frais de restructuration ont été portés à l'actif :il s'agit de frais de licenciement. Selon le plan établi par le conseil d'administration ils auront un impact favorable sur la rentabilité de l'entreprise au cours des années à venir.

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion du Conseil d'Administration
de la s.a. MAXIMA
à l'Assemblée Générale du 15 juin 2005

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice 2004.

Le compte de résultats

Le chiffre d'affaires a atteint 50,2 M EUR, en recul de quelque 1,9 % par rapport à 2003. Ce recul s'explique pour partie par la réduction des prix de vente des ordinateurs, réduction entamée depuis plusieurs années, et pour une autre partie par la perte de chiffre d'affaires résultant de la fermeture de trois magasins dans les derniers mois de 2003, ce qui influence négativement la comparaison d'un exercice complet à l'autre. La marge brute a atteint 10,57 M EUR en recul de plus de 0,7 % par rapport à l'exercice précédent. L'année a à nouveau été caractérisée par la recherche constante de réductions des coûts et dépenses. En matière de biens et services divers, les dépenses ont été réduites de près de 0,5 % ; elles avaient déjà diminué de près de 7 % au cours de l'exercice précédent. Soit donc, en tenant compte d'une inflation de l'ordre de 5 % en deux ans, une réduction à euros constants de plus de 12 %. Quant aux frais de personnel (malgré un effet automatique de croissance de plus de 2,8 % sur base annuelle, résultant des augmentations accordées au niveau sectoriel 724 EUR d'augmentation au 1er janvier 2004? et du mécanisme d'indexation des salaires ?indexation de 2 % en août 2004?), ils se sont contractés de plus de 5,3 % au cours de l'exercice 2004 après avoir été réduits de 3 % en 2003 : l'effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein a à nouveau diminué (de 159,4 en 2003 à 154,0 en 2004), grâce à d'importants efforts de productivité, notamment dans les services centraux et à l'entrepôt. Au cours de l'année, la société a repris un programme d'investissements importants : outre l'ouverture d'un nouveau magasin à Waasland (avril 2004), le magasin de La Monnaie a vu sa surface complètement réaménagée, à l'occasion du renouvellement du bail (juin 2004), tandis que le site web faisait l'objet d'un changement complet de présentation ; des frais importants ont également été engagés dans la maintenance de l'outil et en sécurité, tandis qu'un nouveau serveur AS400 était installé à la centrale. Ce serveur et une partie du mobilier du magasin de Waasland ont été financés à long terme par des tiers, tous les autres investissements ont été financés sur les fonds propres de la société. Au cours de l'exercice 2004, des honoraires à concurrence de 3.935 EUR ont été payés à des sociétés apparentées à la société Deloitte & Touche Réviseurs d'Entreprises. Ces honoraires concernent de l'assistance en matière fiscale. Tous les efforts ont été poursuivis à la recherche d'une situation de cash-flow. L'exercice se clôture cependant par un léger cash-flow de 21.873,60 EUR EUR. L'exercice s'est terminé par une perte à affecter de l'ordre de 0,57 M EUR, que nous vous proposons de reporter.

Le bilan

En fin d'année, voulant à la fois doter MAXIMA des moyens nécessaires et anticiper les pertes prévues sur l'exercice, les actionnaires ont procédé à l'appel de 250.000 EUR sur le solde de 500.000 EUR restant à appeler à la suite de l'augmentation de capital souscrite à hauteur de 1 M EUR en 2002. Les fonds correspondant à cet appel ont été à la disposition de la société le 30 décembre 2004. Avec la même préoccupation, les actionnaires ont décidé, le 24 décembre 2004, d'abandonner leur créance de 325.000 EUR correspondant au montant de l'emprunt subordonné auquel ils avaient souscrit en 2002 et dont le remboursement était initialement prévu en juillet 2005. Le service de cette dette a été pris en charge jusqu'au 23 décembre 2004 inclus. D'autre part, les échéances ont été respectées, correspondant aux conventions conclues en 2002 pour la réalisation de Brussels Campus et de Maxima Exell Luxembourg ; le solde de ces opérations s'élève au 31 décembre 2004 à 200 K EUR, pour un total de 550 K EUR à fin 2003. Au 31 décembre 2004, les capitaux propres s'élèvent à 1,517 M EUR avec un capital inchangé de 4,347 M EUR. Les réserves se chiffrent à 0,46 M EUR et la perte reportée à 3.037.924,10 EUR. De la sorte, notre société tombe sous le champ d'application de l'article 633 du Code des sociétés, ce pour quoi vous trouverez par ailleurs le rapport spécial du Conseil d'Administration, prescrit par la loi. Alors que les dettes financières à long terme à l'égard des établissements de crédit intègrent les montants financés pour le magasin de Waasland pour quelque 26.396,73 EUR, la société a à nouveau pu bénéficier d'avances de trésorerie à long terme dans le cadre des conventions conclues avec des sociétés du groupe. Des frais de restructuration de l'entreprise ont été activés pour 168.782,01 EUR au cours de l'année 2004, conformément aux règles d'évaluation. De même, le Conseil d'Administration a décidé, avec effet au 1er janvier 2004, d'amortir sur la durée du bail (a priori 9 ans, sauf exception liée à une durée différente du bail) les frais liés à la conclusion et/ou au renouvellement des baux, ainsi que les frais d'installation des nouveaux magasins. Le fonds de roulement net s'est établi à près de 660 K EUR, tandis que le besoin de fonds de roulement a diminué de plus de 1.200 K EUR au 31 décembre 2003 à un peu plus de 633 K EUR :

- les stocks ont connu une augmentation de plus de 4 % ;
- les créances commerciales ont à nouveau diminué de plus de 45 %, après avoir diminué de 9 % en 2003 ;
- les dettes fournisseurs se sont à nouveau contractées de près de 3 %, après une réduction de plus de 25 % en 2003.

Les perspectives pour 2005

Compte tenu des tendances observées sur notre marché au cours des derniers mois, nous sommes amenés à rester prudents au niveau de nos perspectives d'activités. Les efforts se concentreront cette année sur la recherche de volumes additionnels d'activité, sur l'accroissement du nombre de clients, sur l'augmentation du chiffre d'affaires par personne et par mètre-carré, sur l'optimisation des résultats des points de vente et sur un contrôle strict de la marge et des dépenses. La recherche de nouveaux volumes passera par l'ouverture de nouveaux magasins (Genk vient d'ouvrir ses portes en avril 2005 ; d'autres projets sont en cours actuellement), par le développement de niches de croissance et par

! N° ! 426.484.848 !

05448.3493

! C 28. !

l'amélioration du contenu de notre offre, tant en retail qu'en vente en ligne.

La politique commerciale et son pendant en termes de communication viseront au recrutement de clients supplémentaires.

A l'exception de l'ouverture de nouveaux points de vente, peu d'investissements sont prévus en-dehors des frais indispensables de maintien de l'outil.

De l'application des règles comptables de continuité

Les actionnaires ayant pris, comme indiqué ci-dessus, toutes les dispositions nécessaires pour doter MAXIMA des moyens nécessaires et anticiper les pertes prévues sur l'exercice, les perspectives d'activités de notre société s'inscrivent dans l'optique de continuité visée à l'article 96, alinéa 6 du code des sociétés.

Faits intervenus depuis la clôture de l'exercice

Comme annoncé, la rationalisation du parc de magasins a été poursuivie : en janvier 2005, le magasin de Maasmechelen a définitivement fermé ses portes, imité en cela par le shop de Hasselt, en avril 2005.

Le 2 avril 2005, notre société a ouvert un nouveau magasin dans le centre de Genk, sur une surface totale supérieure à 200 m² ; ce magasin adopte le nouveau plan de sol et le recours à des gondoles, associés à l'accent mis sur la communication des notions de service et de qualité, mis au point en 2003 ; le tout présente un concept nouveau, moderne, à la fois porté sur l'aspect technique et la proximité.

Aucun autre événement n'est intervenu qui soit de nature à modifier les comptes.

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire pour l'exécution de leurs mandats durant l'exercice 2004.

Robert BAERT

Pierre DELHAIZE

Administrateur délégué

Président du Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES

MAXIMA SA

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EXERCICE
CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2004
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Aux Actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2004, dont le total du bilan s'élève à 12.063 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 573 (000) EUR. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par le Code des Sociétés.

Attestation sans réserve des comptes annuels avec paragraphe explicatif

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2004 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Malgré des pertes significatives qui affectent la situation financière de la société, les comptes annuels sont établis en supposant la poursuite des activités de l'entreprise. Cette supposition n'est justifiée que dans la mesure où l'entreprise continue de recevoir le soutien financier de ses actionnaires. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion où, selon les exigences de la loi belge, le Conseil d'Administration justifie l'application des règles d'évaluation appropriées à la perspective de continuité de l'exploitation. Il n'a donc pas été tenu compte des ajustements éventuels qui pourraient s'avérer nécessaires si la société ne pouvait plus poursuivre ses activités.

Attestations et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- L'actif net est réduit à un montant inférieur à la moitié du capital social. Nous désirons attirer l'attention sur le fait, qu'en conséquence, le conseil d'administration soumettra lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires la question de la dissolution éventuelle de la société prévue par l'article 633 du Code des Sociétés et a justifié ses propositions de poursuivre l'activité dans un rapport spécial.

Le 9 mai 2005

Le Commissaire

DELOITTE & TOUCHE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Daniel Kroes